

INFO

EMISSIONS TV ▼

RADIO ▼

PODCASTS ▼

Rechercher

Suisse

Modifié à 13:27

Une hausse des acomptes de chauffage attend de nombreux locataires





Qui doivent faire les locataires face à la hausse des coûts de l'énergie? / Le 12h30 / 2 min. / aujourd'hui à 12:33

La guerre en Ukraine et la hausse des prix des matières premières rendent le gaz et le pétrole rares et chers. Certains propriétaires invitent déjà leurs locataires à anticiper volontairement en payant des acomptes mensuels plus élevés.

Avec la hausse des prix de l'énergie qui se dessine, la facture de chauffage pourrait gonfler en moyenne de 100 francs par mois pour les locataires en Suisse, surtout dans les immeubles chauffés au mazout ou au gaz et mal isolés.

Pour un 2,5 pièces, il faudrait ainsi d'ores et déjà verser 50 francs de plus par mois au propriétaire. Avec un 5 pièces, il faudrait 80 à 200 francs d'acompte mensuel supplémentaire pour éviter les mauvaises surprises. C'est ce que recommandent de grandes régies immobilières à Zurich et à Berne, selon le SonntagsBlick.

"C'est au locataire de payer les frais effectifs"

Et en Suisse romande aussi, de tels courriers incitatifs attendent les locataires. Mais "le locataire est évidemment libre de dire oui ou non", précise le directeur de la Chambre vaudoise immobilière dimanche dans le 12h30 de la RTS. "C'est de toute façon le décompte établi dans le courant de l'année prochaine qui fera foi", ajoute Olivier Feller.

A propos d'une éventuelle contribution des propriétaires à ces augmentations, le conseiller national PLR rappelle qu'il existe deux systèmes de facturation des frais de chauffage et d'eau chaude. "Dans les cas où le système forfaitaire s'applique, tout le risque se situe du côté du bailleur", rappelle-t-il. "Et lorsque le système repose sur les acomptes, c'est clairement le locataire qui est chargé de payer les frais effectifs".

"Il est nécessaire d'être prudent" selon l'ASLOCA

L'ASLOCA, elle, conseille de faire des réserves face aux coups dur à venir, mais pas de verser d'acomptes aux propriétaires.

"Il faut le garder sur son propre compte, il y a peut-être des intérêts qui viennent au profit des locataires", note son proutident Carlo Sommaruga. "Mais il est nécessaire d'être prudent et de mettre de côté cet argent pour ne pas se retrouver en situation difficile financièrement au moment de recevoir le décompte", ajoute le conseiller national socialiste genevois.

Pour y faire face, l'ASLOCA a demandé à la Confédération une allocation énergétique de 200 francs par personne.

Julie Rausis/oang

Publié à 12:46 Modifié à 13:27

À consulter également



Pour Frédéric Favre, la pénurie

La gauche et l'économie appellent Guy Parmelin à agir sur l'énergie

Suisse

Aujourd'hui à 07:49

d'électricité ne causera pas des pillages ou des troubles sécuritaires

Suisse

Hier à 20:39



Appel à dédommager les entreprises suisses en cas de pénuries d'énergie

Suisse

Mardi à 10:35



Face à la hausse du prix de l'électricité, les Grisons prévoient d'importantes aides publiques

Suisse

Le 6 août 2022

À propos de la RTS

[A propos](#)

[FAQ](#)

[Conditions générales](#)

[Charte de confidentialité](#)

[Gérer les paramètres relatifs aux cookies](#)

[Contact](#)

[Travailler à la RTS](#)

[Communiqués de presse](#)

[Play Suisse](#)

[Recevoir nos programmes](#)

[Comment écouter nos podcasts](#)

[Ventes aux professionnels](#)

[Visiter les studios](#)

[Assister aux émissions](#)

[La Boutique RTS](#)

[RTS Avec Vous](#)

[SSR Suisse Romande](#)

[Médiation](#)

[SRF](#) | [RSI](#) | [RTR](#) | [SWI](#)

RTS Radio Télévision Suisse, succursale de la Société suisse de radiodiffusion et télévision